

## Conditions

- 1) L'écolage est mensuel, il doit être payé à chaque fin de mois et même s'il y a des vacances durant le mois.
- 2) Les cours manqués ne sont pas remboursés.  
Exception : en cas de maladie prolongée, d'accouchement ou d'accident, l'écolage pour les mois entiers manqués (du 1er au 31) ne doit pas être payé.
- 3) L'écolage est à payer jusqu'au dernier cours.
- 4) Le nombre de participants par cours est limité. Après 4 absences de suite sans s'excuser auprès de la formatrice / du formateur, la place dans le cours n'est plus garantie.
- 5) Pendant ou à la fin du cours, une attestation peut être demandée à la formatrice / au formateur.
- 6) Pour toute question ou problème concernant le déroulement du cours, il est possible de contacter la section. Le numéro de téléphone figure dans l'entête de ce formulaire d'inscription.
- 7) Certaines informations sont utilisées pour établir des statistiques. Nous garantissons leur confidentialité.